

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre le quatorze décembre à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présent(e)s : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, MOINE Bernard, ROSE Jean-Philippe, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas

Excusé(e)s : CRÉMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaut, NASSIR Marine, THURISSET Alexandre

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 09/12/2024

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérée

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien du salaire) proposé par le CDG71
- Adhésion au contrat frais de santé proposé par le CDG71
- Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2026-2029
- Exécution anticipée du budget 2025
- ONF: coupe de bois
- Acquisition d'un bien immobilier situé route de Bissy
- Annulation de la vente du bien immobilier situé 13 rue des écoliers
- Avis sur le RPQS Eau (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
- Avis sur le RPQS assainissement
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour. Les membres présents du conseil acceptent à l'unanimité l'étude des points suivants : annulation de la vente du bien immobilier situé 13 rue des écoliers ; modification de la délibération du 9 décembre 2023 éclairage public ➡ changement des luminaires vétustes

1. Adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien du salaire) proposé par le CDG71

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial qui a statué le 26 novembre 2024, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Cruzille, de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025, et de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle de l'agent.

2. Adhésion au contrat frais de santé proposé par le CDG71

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Cruzille et de participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15 € par mois.

3. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2026-2029

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne pouvoir au centre de gestion⁷¹ pour négocier des contrats avec les sociétés d'assurance pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2026.

4. Exécution anticipée du budget 2025

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement communal dès le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil autorise le maire de recouvrer les recettes et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, mandater les emprunts, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit 24 500,00 € pour le chapitre 21 et 10 000,00 € pour le chapitre 23.

5. ONF: coupe de bois

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 de la parcelle 20.

6. Acquisition d'un bien immobilier situé route de Bissy

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du terrain et bâtiment situé route de Bissy. Une demande d'emprunt pour l'acquisition de ce bien sera faite.

7. Annulation de la vente du bien immobilier situé 13 rue des écoliers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, compte tenu de l'évolution de la situation et des nouveaux projets de financement, annule la vente du bâtiment communal situé 13 rue des écoliers à Cruzille.

8. Eclairage public – changement des luminaires vétustes

Par délibération en date du 9 décembre 2023, le conseil a validé le projet de renouvellement des équipements vétustes « luminaire » pour un montant estimatif de 3 298,56 €.

Il a été précisé que le règlement de la contribution communale se ferait sur 3 ans mais il a été omis d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace celle du 9 décembre 2023 pour autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

9. Avis sur le RPQS Eau (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau 2023 du Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

10. Avis sur le RPQS assainissement

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-L du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif 2023 du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple à la carte du Mâconnais.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

Ces 2 rapports sont en mairie et mis à disposition du public.

10. Questions diverses

Gilles Charpy informe les conseillers que :

- Afin de régler les frais scolaires, une somme de 9000 € sera retirée des lignes budgétaires 011 à savoir :
4500 € sur la ligne 011 (entretien des bâtiments)
4500 € sur la ligne 011 (réparation voirie)
pour aller sur la ligne 065 (autres contributions obligatoires).
- Une délibération prise en avril au sujet de l'entretien du rond-point de Fleurville demandait que le département prenne en charge l'entretien de ce rond-point. Suite au refus du département, la commune de Fleurville devait à elle seule s'acquitter des frais d'entretien. Après discussion et échanges avec Mme Clément, maire de Fleurville, la commune de Cruzille décide de participer aux frais d'entretien soit la somme de 71,05 € pour l'année 2024.
- Le 19 mars à 10h45 aura lieu la cérémonie de la FNACA à Cruzille (départ de la place Ponthus pour aller jusqu'au monument aux morts).

Bernard Moine présente le devis de voirie de l'entreprise GUINOT (en attente de celui de l'entreprise DE GATA) pour la réfection des lieux suivants :

- du chemin du maquis jusqu'au HLM pour 10843 € hors-taxes
- la promenade du château pour 20450 € hors-taxes

Une demande d'appel à projet devrait permettre à la commune d'obtenir une subvention de 4500 € .

Armelle Chapuis précise :

- que le marché de Noël aura lieu le vendredi 20 décembre à partir de 18h place de l'église
- que les vœux du maire auront lieu samedi 11 janvier à partir de 19h au club
- que la distribution des colis CCAS se fera entre Noël et le jour de l'an
- que le bulletin municipal sera déposé dans les cideux soit fin d'année 2024 soit début 2025.

La séance est levée à 12h00

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

